

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 novembre 2021 à 19h00, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1- Identification du site concerné :

165 rue du Sacré-Cœur, lot 1 949 062, zone CR-3

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de régulariser la marge de recul latérale du bâtiment principal de 1.01 mètre, en direction du lot 1 949 063. La grille des spécifications de la zone CR-3 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit que : « *Les marges minimales de recul latérales prescrites ne peuvent être inférieures à 2 mètres dans le cas de bâtiments bifamiliaux...* »

2- Identification du site concerné :

134 rue Antonio-Mercier, lot 1 949 084, zone R-11

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de régulariser la hauteur et l'aspect de la clôture existante, située à l'intérieur de la cour avant. La clôture a une hauteur de 1.52 mètre et n'est pas ajoutée également sur toute sa surface. Les alinéas b) et e) de l'article 80 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrivent que : « *b) Les clôtures de bois situées dans la cour avant doivent être ajourées. Les ouvertures doivent représenter au moins 25 % de la surface de la clôture et être réparties également sur toute la surface de celle-ci ; e) À l'intérieur de la cour avant, la clôture, la haie ou le muret ne doit pas excéder 1,2 mètre de hauteur. »*

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes, lors de cette séance ordinaire

NOTE SPÉCIALE : Compte tenu des mesures liées à la protection de la santé publique, une personne intéressée peut transmettre ses commentaires lors d'une période de consultation écrite. Les commentaires peuvent être transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées ci-dessous, et ce, jusqu'au 2 novembre 2021 à 17h00.

Direction générale et greffe
84, rue du Sacré-Cœur
Charlemagne (Québec) J5Z 1W8
Télécopieur : 450-581-0597
Courriel : greffe@ville.charlemagne.qc.ca

Donné à Charlemagne
ce 15 octobre 2021



Olivier Goyet
Directeur général/greffier

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussigné, Olivier Goyet, directeur général/greffier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 15 octobre 2021, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément à la Loi, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 15 octobre 2021.

Donné à Charlemagne
ce 15 octobre 2021



Olivier Goyet
Direction général/greffier